

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DELIBERATION n° 2024.00251
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24/06/2024

Politique	Conforter les valeurs de la République	Dossier n°	CM-002436
Commission	Culture - Jeunesse - Vie étudiante - Education et petite enfance - Education populaire		
Direction en charge	Accessibilité-Handicap, ville inclusive et lutte contre les discriminations		
Objet	Soutenir des associations qui interviennent auprès du public œuvrant pour la lutte contre les discriminations - Attribution de subventions - Approbation.		

Président : **M. Gaël PERDRIAU, 100 - Maire**

Président : **M. Gaël PERDRIAU, Maire**

Date de convocation du Conseil : **18/06/2024**

Nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance : **59**

Nombre de présents : 31

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de voix : 35

Présents

Mme Nicole AUBOURDY, M. Abdelouahb BAKLI, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Laura CINIÉRI, M. Charles DALLARA, M. Gabriel DE ALMEIDA, Mme Colette DUCROS, M. Frédéric DURAND, Mme Catherine GROUSSON, Mme Christiane JODAR, M. Lionel JOUFFRE, Mme Diarra KANE, M. Jean-Pierre KOTCHIAN, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, Mme Annick LIOTIER, Mme Cyrine MAKHLOUF, Mme Dominique MANIN, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Thierry NITCHEU, M. Tom PENTECOTE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jacques PLAINE (Conseiller municipal), Mme Laurence RICCIARDI, Mme Anne-Sophie RIOU, Mme Fanny RIVEY, Mme Nadia SEMACHE, Mme Catherine ZADRA, Mme Maryse ZOFFO

Pouvoirs

Mme Véronique FALZONE donne pouvoir à Mme Fanny RIVEY,
Mme Brigitte MASSON donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,
Mme Marie-Jo PEREZ donne pouvoir à Mme Pascale LACOUR,
Mme Brigitte REGEFFE donne pouvoir à M. Charles DALLARA,

Absents-Excusés

M. Gilles ARTIGUES, M. Lionel BOUCHER, M. François BOYER, M. Germain COLLOMBET, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Jean DUVERGER, Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Jean JAMET, M. Robert KARULAK, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Patrick MICHAUD, M. Michel NEBOUT, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, M. Jacques PHROMMALA, M. Antoine POMEON, M. Ali RASFI, M. Alain SCHNEIDER, Mme Danielle TEIL, Mme Julie TOKHI, Mme Laetitia VALENTIN

Secrétaire de séance

Mme Colette DUCROS

■ Rappel et références

Les Valeurs de la République, un des trois piliers de la politique municipale, doit répondre aux exigences légitimes du quotidien des habitants. La Ville de Saint-Étienne, en tant que membre du réseau des villes inclusives et durables de l'Unesco, se doit d'offrir un cadre de vie respectueux de la diversité et du vivre-ensemble. Pour cela, la Ville de Saint-Étienne développe des politiques responsables intégrant l'inclusion, la promotion de l'égalité, de la lutte contre les discriminations, la laïcité et la cohésion sociale. Ainsi, l'accès à la culture, à l'emploi, au transport, au logement, aux loisirs, à l'éducation, à la santé, à l'ensemble des services municipaux intègre la question de l'inclusion.

■ Motivation et opportunité

Les initiatives des associations stéphanoises pour la lutte contre toutes les formes de discriminations revêtent un intérêt collectif local incontestable. La Ville de Saint-Étienne soutient ces actions en versant des subventions à ces associations, sources de richesse et de diversité pour notre ville. Le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles de la Loire (CIDFF) participe grandement à valoriser l'égalité femmes/hommes.

■ Contenu

Il est proposé l'attribution de la subvention suivante :

Nom de la structure	Objet	Montant de la subvention proposée
Centre d'information sur les droits des femmes et des familles de la Loire - CIDFF	Aide aux actions de sensibilisation	19 000.00 €
Total		19 000.00 €

■ Maîtrise d'ouvrage

Ville de Saint-Etienne

■ Point financier

TABLEAU DE FINANCEMENT

Origine des fonds TTC (1)	Investissement		Fonctionnement	
	Coût	Subventions ou autres recettes à percevoir	Coût	Participations ou Dotations à percevoir
Ville (dont recettes de fonctionnement)			19 000.00 €	
Département				
Région				
État				
Europe				
SEM				
Autre				
Total des coûts et montants perçus par la Ville	00.00 €	00.00 €	19 000.00 €	00.00 €
Charge nette Ville		00.00 €		19 000.00 €

(1) Attention : Remplacer TTC par HT s'il s'agit d'une activité assujettie à TVA

■ Proposition

Il est demandé à l'Assemblée Délibérante de bien vouloir :

- approuver l'attribution et le versement des subventions indiquées, ci-dessus, aux associations concernées pour un montant total de 19 000.00 € ;
- autoriser M. le Maire ou son représentant, adjoint ayant reçu délégation, à signer les documents nécessaires ainsi que tous les actes afférents ;
- imputer la dépense :

Imputation budgétaire	Investissement				Fonctionnement		
	Exercice(s)	Chapitre(s)	Article(s)	N° Opération	Exercice(s)	Chapitre(s)	Article(s)
Dépenses					2024	65	65748
Recettes							

"Conformément aux dispositions législatives, les associations ont joint la charte d'engagement républicain signée dans le cadre de leur dossier de demande de subvention".

■ Décision

Proposition adoptée

35 voix pour

Pour Extrait,
Le Maire

Le secrétaire

Gaël PERDRIAU

Colette DUCROS